AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 12-4-67 635340

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND
(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

ABONNEMENT ANNUEL

25,00 F.

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

BULLETIN N° 79 d'AVRIL 1967

A V E R T I S S E M E N T

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES (Poiriers et Pommiers) .-

Les risques de contaminations primaires deviennent de plus en plus importants. Effectuer un nouveau traitement afin de tenir la végétation soigneusement protégée.

I N F O R M A T I O N S

V I G N E

VERS GRIS .-

Pendant la nuit, ces chenilles de Noctuelles dévorent les jeunes pousses ou évident les bourgeons au cours de leur débourrement.

S'il y a lieu, intervenir,

- soit par pulvérisation copieuse d'un produit à base d'Aldrine, de D.D.T., d'H.C.H., d'Heptachlore ou de Toxaphène.
- soit par épandage d'appât constitué par du son empoisonné avec l'un des produits mentionnés ci-dessus (répartir le son empoisonné, le soir, par petits tas, au pied des souches. Utiliser de 60 à 80 kg d'appât à l'hectare). Nous signalons qu'il existe dans le commerce, sous forme de granulés, des appâts prêts à l'emploi.

C O L Z A

MELIGETHE .-

Dans la majorité des cas, il est encore trop tôt pour intervenir. Il est rappelé qu'un traitement ne s'impose que lorsque dans l'ensemble de la culture on observe quelques insectes par inflorescence (ne pas traiter prématurément, afin d'éviter, dans toute la mesure du possible, une seconde intervention).

Dans les grandes parcelles, les pullulations peuvent n'intéresser que les bordures. Dans ce cas, seules celles-ci seront traitées sur une bande de 25 à 35 mètres de largeur.

Il est également rappelé, qu'à partir du moment où le Colza commence à fleurir, tout traitement devient inutile, l'insecte n'étant plus nuisible.

Clermont-Fd, le 8 Avril 1967.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles
A. LECLERC.

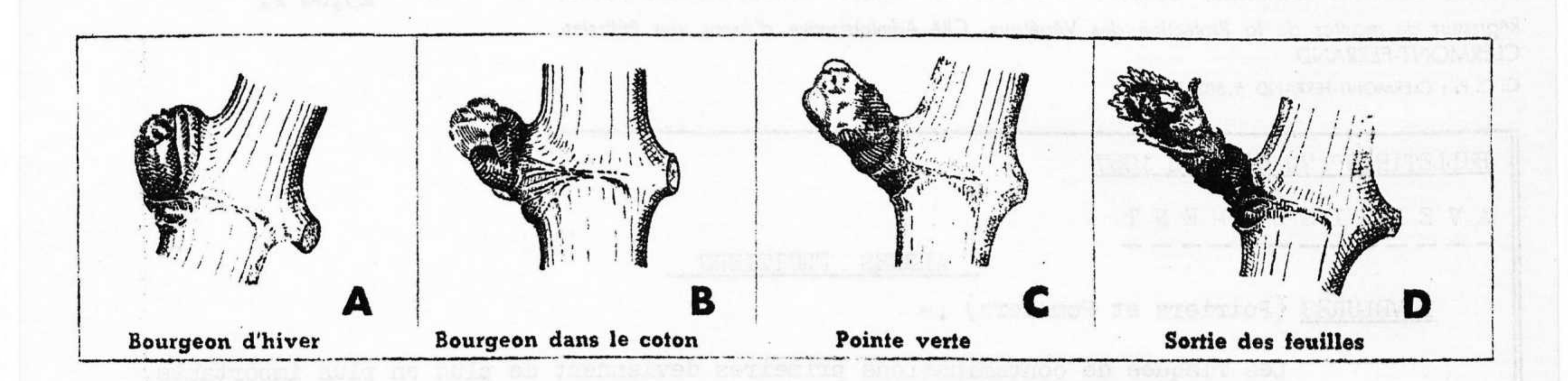
l'Inspecteur de la Protection des Végétaux
P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

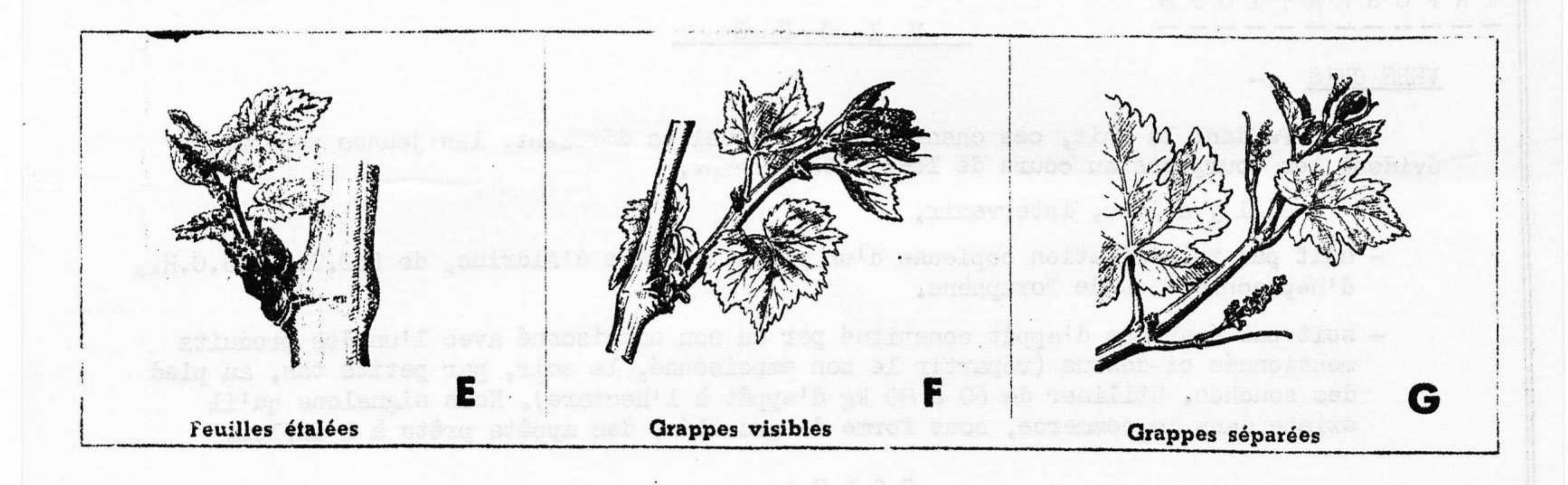
Tirage n° 637 du 8 Avril 1967 - 2.200 exemplaires - ABONNEMENT 1967 - Expédition n° 6

P168

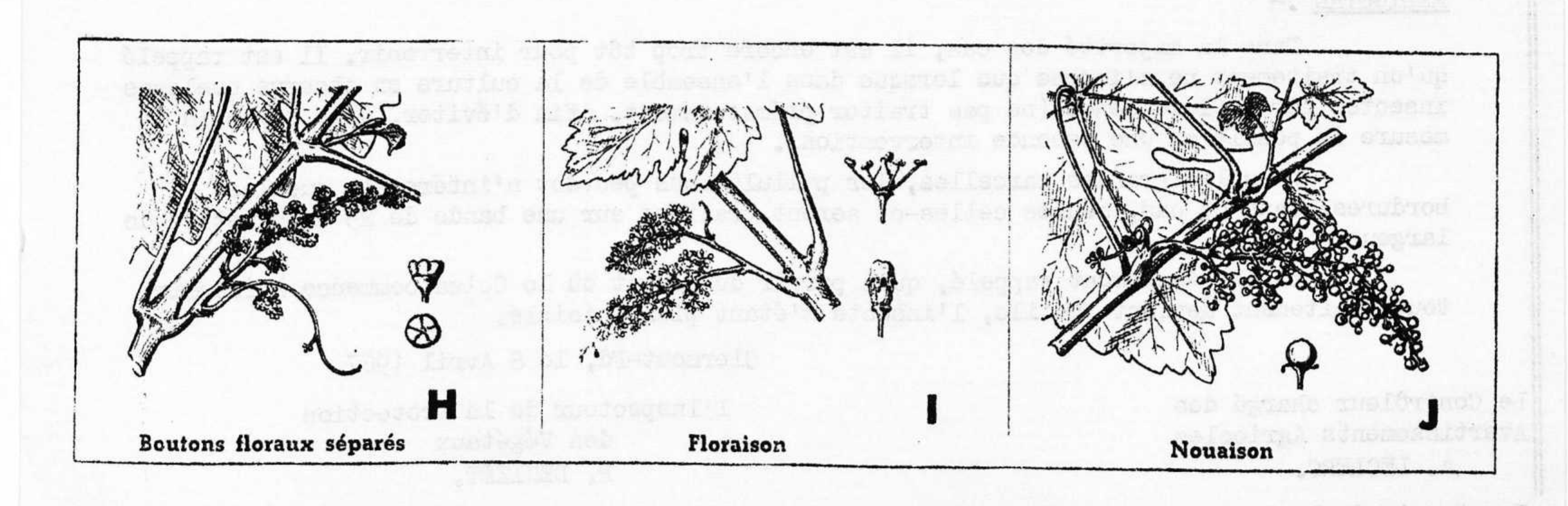
Stades repères de la vigne



A Bourgeon d'hiver — B Bourgeon dans le coton — C Pointe verte — D Sortie des feuilles



E Feuilles étalées — F Grappes visibles — G Grappes séparées



H Boutons floraux séparés — I Floraison — J Nouaison